



Direction Régionale Afrique de l'Ouest
01 BP 5069 Cotonou / Bénin
Tél : +229 21 30 06 71
Email : info-ao@louvaincooperation.org



**Projet « Appui aux initiatives entrepreneuriales
et promotion du fonio »**
E-mail : ld-natitingou@louvaincooperation.org
☎ (00229) 23 82 03 88 Natitingou
BP. : 400 Natitingou

Méthodologie d'opérationnalisation des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL)

Avril 2017

Table des matières

.....	1
.....	1
.....	1
Projet « Appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion du fonio »	1
Direction Régionale Afrique de l’Ouest	1
01 BP 5069 Cotonou /Bénin	1
Liste des acronymes.....	3
Préambule	4
1 Contexte et justification.....	4
2 Stratégie de mise en œuvre de la CANEL.....	5
2.1 Le concept CANEL.....	5
2.2 Rôles de la CANEL	5
2.3 Les limites de la CANEL ou ce que la CANEL n’est pas	6
2.4 Les retombés de la CANEL.....	6
3 Ancrage institutionnel de la CANEL	6
3.1 Composition de la CANEL	6
3.2 Les membres de la CANEL	7
3.3 La mise en place d’un bureau de gestion de la CANEL.....	8
4 Fonctionnement de la CANEL.....	9
5 Estimation du coût de la CANEL	10
6 Suivi et évaluation des activités de la CANEL.....	11
6.1 Mécanisme de suivi (indicateurs, responsabilité du suivi, etc.).....	11
6.2 Evaluation annuelle des activités de la CANEL (participation des membres, coût de fonctionnement, retombées sur le tissu économique local, etc.)	11
7 Outils de la CANEL.....	12
7.1.1 Arrêté communal de création de la CANEL (confère arrêté communal)	12
7.1.2 Liste nominative des membres CANEL.....	12
7.1.3 Canevas de compte-rendu de session de la CANEL.....	12
7.1.4 Canevas de document de proposition à soumettre au Maire, à la CAEF ou au conseil : 13	
7.1.5 Canevas de l’évaluation annuelle des activités de la CANEL.....	13
8 Feuille de route pour l’opérationnalisation de la CANEL	14

Liste des acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMSANA	Appui Multisectorielle à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora
AT	Assistant Technique
AT/SE	Assistant Technique Suivi évaluation
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CANEL	Cellule d'Animation Economique Locale
C/SAFEM	Chef Service Affaires financières, Economiques et Marchandes
C/SPDL	Chef Service Planification et Développement Local
CRB	Croix Rouge Belgique
CTB	Coopération Technique Belge
DE	Directeur Exécutif
GEL	Guichet d'Economie Locale
IDP	Iles De Paix (ONG Belge)
LD	Louvain Coopération au Développement
OE	Observatoire Economique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PF/SAN	Point Focal Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RD/SAE	Responsable Domaine Sécurité Alimentaire et Economique
RP	Receveur Percepteur
SG	Secrétaire Général
SPDL	Service Planification et Développement Local
UGP	Unité de Gestion du Projet

Préambule

Le présent document est élaboré afin de servir de feuille de route pour l'opérationnalisation des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL), après la réalisation de l'étude de faisabilité intervenue en 2016. Après avoir rappelé le contexte de la mise en place des CANEL, il présentera la méthodologie opérationnelle de cette mise en place, ainsi que les acteurs à impliquer, de même que les différents outils devant permettre cette opérationnalisation.

1 Contexte et justification

L'intervention de LD dans le cadre du programme AMSANA (Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora), est placée sous le Résultat intermédiaire : « **Les populations bénéficient de services économiques adaptés pour l'augmentation et la diversification de leurs revenus** », de même que sous le Sous-Résultat 1.4 de ce programme : « **Production améliorée du fonio pour l'autoconsommation et la commercialisation** ».

Pour l'exécution de ce projet, LD dispose comme partenaires opérationnels de l'ONG béninoise Guichet d'Economie Locale du Nord Bénin (GEL Nord Bénin) sur le volet Entrepreneuriat/ AGR dans les 4 communes d'intervention du programme AMSANA, et de l'ONG belge Aide au Développement Gembloux (ADG) sur le sous-volet production du fonio dans la Commune de Boukombé.

La présente réflexion s'inscrit dans la mise en œuvre du sous-résultat 2.4 du programme AMSANA, intitulé : « **L'environnement de la zone du projet est favorable au développement de la professionnalisation de l'entrepreneuriat agricole et des exploitations familiales** ». Les deux principaux dispositifs proposés par LD pour l'atteinte de ce sous-résultat portent sur i) la création et l'animation de Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) au niveau des mairies de chacune des 4 communes d'intervention du projet, et ii) la mise en place d'un Observatoire Economique (OE) pour l'ensemble de la zone du Projet.

Pour bien cerner les contours de ces deux instruments d'amélioration de l'environnement économique et partant de l'environnement des affaires dans la zone du programme AMSANA, une étude de faisabilité a été réalisée. Cette étude a été confiée au cabinet Esperance 1 consulting et a permis d'explorer la pertinence des deux instruments au niveau des parties prenantes de l'économie locale. Elle a permis d'interviewer divers acteurs du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers, des services déconcentrés de l'Etat et des leaders d'opinion.

Les résultats de l'étude montrent l'engouement des acteurs pour combler le vide de la non-existence de structures d'animation de la vie économique locale dans les différentes communes d'intervention du programme AMSANA. Ils se sont donc montrés favorables à la mise en place d'une CANEL dans chacune des quatre communes.

Pour opérationnaliser les CANEL de sorte à en faire des instruments efficaces et durables au service des communes d'intervention du programme AMSANA, il est important d'élaborer une démarche appropriée de mise en œuvre, sur la base des résultats de l'étude de faisabilité, mais également sur la base des réflexions internes à LD et au GEL Nord Bénin, après la réalisation de cette étude.

Au sein des mairies, l'animation de la vie économique locale incombe en principe aux commissions des affaires économiques avec l'appui des SPDL. Mais ces commissions ne sont pas fonctionnelles, faute d'organisation et de faiblesse de leurs compétences. Généralement, les mairies mettent plus en avant la perception des impôts et taxes auprès des entreprises, sans en amont leur apporter des services concrets pouvant leur permettre de lever les goulots d'étranglement auxquelles elles sont confrontées.

2 Stratégie de mise en œuvre de la CANEL

2.1 Le concept CANEL

La Cellule d'Animation Economique Locale (CANEL) est un cadre d'échanges de débats et d'animation par lequel les acteurs d'un territoire, particulièrement la Collectivité Locale et le secteur privé local, décident de travailler ensemble en vue de faire face à des défis communs que sont la création de richesses, la revitalisation des ressources, la dynamisation du tissu économique local. Elle cherche à contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées pour la communauté. Ainsi elle se veut un cadre d'échanges et de propositions des orientations et politiques/stratégies qui aident les différents acteurs à contribuer à leurs niveaux respectifs à la promotion de l'économie locale.

2.2 Rôles de la CANEL

La CANEL a pour rôles de :

- Susciter la réflexion concertée entre acteurs sous le lead de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) =
- Contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat local
- Faciliter la création d'un climat favorable au développement des affaires au niveau local
- Constituer une force de proposition au conseil communal pour le développement local
- Servir d'interface entre les opérateurs et les autorités locales pour la levée des goulots d'étranglements au développement économique local
- Valoriser les modèles de réussite d'entreprises au niveau local.

Pour ce faire, les principales activités à réaliser par les CANEL seront i) l'organisation de séances thématiques sur l'entrepreneuriat local, ii) la conduite de réflexions stratégiques sur l'économie locale, iii) l'appui à l'implémentation au niveau local des politiques et stratégies nationales de développement économique, iv) l'information des entrepreneurs sur les opportunités d'affaires.

2.3 Les limites de la CANEL ou ce que la CANEL n'est pas

La CANEL de par sa forme de cadre d'échange de promotion de l'économie locale s'écarte :

- D'une structure et donc n'a pas besoin de personnel spécifique pour son fonctionnement ;
- D'une commission supplémentaire, car elle n'exige pas la nomination ou le recrutement de nouveaux personnels mais se base sur des cadres et compétences existants à qui elle offre une opportunité de discuter dans un même creuset des questions économiques touchant au développement local.

Elle se veut l'émanation des acteurs politiques communaux de disposer des stratégies de développement local intégrant les aspirations et besoins des acteurs économiques de leur localité.

2.4 Les retombés de la CANEL

Elles peuvent être perçues à trois (03) niveaux :

- **Socio-Economique** : à travers l'augmentation des revenus et des emplois (indépendants), l'attractivité du territoire, l'éclosion des entreprises locales, et la valorisation des produits locaux ;
- **Fiscal** : par l'amélioration des recettes fiscales, l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- **Politique** : par le renforcement de la commune dans son rôle régalien de promotion de l'économie locale et l'amélioration de la cohésion sociale.

3 Ancrage institutionnel de la CANEL

Selon les dispositions légales¹, la gestion des affaires de la Commune est assurée par le Conseil Communal avec à sa tête le Maire. Pour faciliter donc l'ancrage de la CANEL dans le dispositif décisionnel communal, elle sera placée sous la tutelle de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF). Ceci aura l'avantage de rendre plus opérationnelle cette commission au sein du Conseil Communal. Le secrétariat de la CANEL sera assuré par le Service Planification et Développement Local (SPDL) des mairies afin d'en assurer à terme leur pérennité.

3.1 Composition de la CANEL

Dans le souci d'associer tous les acteurs animant la vie économique de la commune, les membres de la CANEL seront issus :

- des élus communaux
- de l'Administration Communale ;

¹ La Loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin dispose en ses articles 11 et 63 que « le Conseil Communal est l'organe délibérant de la Commune ; le Maire en est l'organe exécutif ». La même loi dispose en son article 36 que « le Conseil Communal crée obligatoirement en son sein, trois Commissions permanentes, dont la Commission des affaires économiques et financières »

- des services déconcentrés de l'Etat
- du secteur privé ;
- des organisations de la Société Civile ;
- des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans la Commune ;

3.2 Les membres de la CANEL

La CANEL sera composée des membres venant des divers secteurs ci-dessus cités, avec un noyau composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

■ Les élus communaux

Ils participent à l'animation de la vie de la CANEL à travers leurs actions au niveau du Conseil Communal. Ils sont représentés par deux (02) élus y compris le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières.

■ Les représentants de l'Administration Communale :

Il s'agit des chefs services de la mairie qui sont impliqués dans les activités économiques de la commune. Ils jouent un rôle déterminant dans le dispositif. Ce sont :

- le Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL)
- le Chef Service Affaires financières, Economiques et Marchandes (C/SAFEM).

■ Les représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Ce sont des services de l'Etat installés dans la commune et qui accompagnent les collectivités locales dans le développement des activités économiques. Ils ont un rôle d'appui-conseil, et sont représentés par :

- le Responsable du Service communal en charge de l'agriculture (Ex RDR) ou son correspondant
- le Responsable des Services des impôts
- le Receveur Percepteur (RP).

■ Les représentants du Secteur privé :

Ils font partie des principaux bénéficiaires des actions de la CANEL. Les acteurs du secteur privé sont représentés par cinq (05) personnes qui participent aux activités du dispositif :

- Un représentant des Unions Communales des producteurs (maïs, maraîchage, riz, coton, éleveurs, etc) ;
- Un représentant du Collectif des artisans ;
- Un représentant des associations de transformation ;
- Un représentant des structures de micro-finance ;
- Un représentant des promoteurs touristiques et de l'hôtellerie.

■ Les représentants des Organisations de la Société Civile :

Les Organisations de la Société Civile sont des structures qui contribuent au renforcement de capacités des acteurs économiques de la commune. Elles participent aux activités de la CANEL et sont représentées par :

- 2 Représentants des ONG d'appui intervenant dans différents secteurs d'activités économiques dans la Commune ;
- 1 Représentant du GEL Nord Bénin (dont le rôle sera d'apporter un appui pour l'animation de la CANEL).

■ Les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans la Commune :

Les Partenaires Techniques et Financiers sont les organisations internationales installées dans la zone et qui accompagnent techniquement et financièrement les collectivités locales et les acteurs économiques dans la commune.

Ils sont représentés par Louvain Coopération et d'autres PTF, en particuliers ceux du Programme AMSANA (CRB, CTB, IDP, Protos). Les autres PTF participent en fonction de leurs disponibilités.

NB :

- i) Il est important de veiller à la représentativité des femmes dans les participants désignés par les différentes structures pour prendre part aux activités de la CANEL.
- ii) Les représentants doivent être en mesure de s'exprimer en français et de participer activement aux échanges et activités de la CANEL.

3.3 La mise en place d'un bureau de gestion de la CANEL

Comme déjà indiqué ci-dessus, le noyau opérationnel de la CANEL est structuré comme suit:

- un Président ;
- un Vice-Président;
- un Secrétaire.

■ **Le Président de la CANEL**

La CANEL étant reliée à la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Conseil Communal, le Président de cette commission en assure par conséquent la présidence. Le Président conduit les activités de la CANEL, rend compte aux élus et aux corps constitués de la commune.

■ **Le Vice-Président de la CANEL**

Le Vice-Président provient du secteur privé, il assiste le Président dans l'exécution de ses tâches et le supplée en cas d'absence.

■ Le Secrétaire de la CANEL

Le secrétariat est assuré par le Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL) de la mairie. Il est le point focal du dispositif CANEL. Il se chargera de la diffusion de l'information à l'interne et à l'externe du dispositif.

4 Fonctionnement de la CANEL

L'ancrage de la CANEL étant la CAEF de chaque mairie, son fonctionnement sera étroitement lié à celui de cette commission. De façon pratique, la CANEL travaillera de la façon suivante :

- **Organisation interne** : la CANEL élabore et adopte son Règlement Intérieur pour son bon fonctionnement ;
- **Programme d'activités et budget** : La CANEL élabore un programme annuel d'activités et un budget qui précise la contribution du programme AMSANA et celle de la commune ou d'autres partenaires. Ce programme budgétisé doit être échangé avec LD et le GEL Nord Bénin avant sa validation ;
- **Périodicité des rencontres** : la CANEL se réunit quatre fois dans l'année, soit une fois par trimestre à trois semaines de la tenue des séances ordinaires de la CAEF. Les rapports des rencontres de la CANEL sont transmis à la CAEF à deux semaines des sessions ordinaires qui les analyse, et fait des propositions au Conseil Communal conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur pour être prises en compte dans l'ordre du jour des assises du Conseil Communal.
- **Convocation des réunions** : Le Président de la CANEL invite ses membres aux différentes rencontres par envoi de courrier précisant la date, l'heure et le thème de la séance à 8 jours avant la séance.
- **Livrables/ Production** : les rencontres de la CANEL sont sanctionnées par des rapports qui mettent en exergue les propositions qu'elle formule.
- **Modalités de participation et de prise en charge des participants** : les membres de la CANEL sont pris en charge pour leur déplacement et la restauration lors de la tenue des sessions, conformément aux modalités de prise en charge contenues dans le règlement intérieur de la CANEL ;
- **Thématiques** : les sujets de discussions lors des rencontres de la CANEL découlent des orientations de la Commission des Affaires Economiques et financières.

Les thèmes de travail de chaque CANEL seront déterminés lors de l'élaboration de son programme annuel d'activités. Toutefois elle pourrait s'inspirer d'une liste non exhaustive des thématiques ci-dessous :

- l'entrepreneuriat et l'auto-emploi
- la création/formalisation des entreprises
- la fiscalité (loi des finances, les divers impôts, les taxes communales, lieu)
- le tourisme et l'hôtellerie
- le foncier en lien avec les activités économiques
- la promotion de la consommation des produits locaux
- les changements climatiques et protection de l'environnement
- la production agricole

- les services marchands et la mobilité
- le genre et développement économique local
- la promotion de l'artisanat
- etc.

5 Estimation du coût de la CANEL

La mise en place et le fonctionnement de la CANEL nécessite des moyens financiers. Les différents coûts sont relatifs à son installation, à son fonctionnement courant, et la formation de ses membres. Dans le cadre de la présente feuille de route, il est juste fait cas des coûts de fonctionnement d'une CANEL, par ailleurs récurrents tout au long de sa mise en œuvre.

Le budget estimatif d'une session de la CANEL se présente comme suit :

Tableau d'éléments de coût d'une session CANEL

Activités	Rubriques budgétaires	Quantité	Coûts unitaires	Montant	Source du Financement Rubrique
Convocation	Elaboration de l'invitation	1	0	1	Mairie
	Déplacement pour diffusion/répartition	1	5.000	5.000	Mairie
	Total 1				5.000
Préparation de la session par l'organe dirigeante et AT/GEL	Déplacement + Déjeuner pendant 2jrs	Organe dirigeante : 3*2	5.000	30.000	Mairie
	Déplacement AT (carburant +déjeuner au besoin)	1	37.000	37.000	LD
	Total 2				67.000
Tenue de la session	Déplacement	15	4.000	60.000	LD
	Restauration (2pause café et un repas) x 18	(Membres de la CANEL 15 Autres communes : 3)	6.000	108.000	LD
	Total 3				168.000
Diffusion du compte rendu	Répartition du courrier	1	10.000	10.000	LD
	Total 4				10.000
TOTAL (1+2+3+4)				250.000	

Le coût de fonctionnement de la CANEL s'élève à 250.000 FCFA par session soit 1.000.000 FCFA pour 4 sessions dans l'année.

6 Suivi et évaluation des activités de la CANEL

6.1 Mécanisme de suivi (indicateurs, responsabilité du suivi, etc.)

Le progrès réalisé et l'atteinte des objectifs fixés aux CANEL doivent être appréciés lors de la mise en œuvre du projet. Les indicateurs ci-dessous ont été définis à cet effet :

Indicateurs	Description de l'indicateur	Mode de collecte et Méthodes de calcul	Source de vérification	Fréquence de collecte
Nombres de sessions de la CANEL	Le nombre de sessions CANEL tenues	Dénombrement des comptes rendus des sessions	Rapport des sessions CANEL	Annuelle
Taux de participation des membres aux sessions de la CANEL	La fraction des membres de la CANEL présente aux différentes sessions	Nombre de membres présents aux sessions /Nombre de membres attendus	Rapport des sessions CANEL, Listes de présence aux sessions	Annuelle
Proportion des propositions de la CANEL soumises, acceptées, mises en œuvre	Permet d'évaluer le pourcentage de propositions/suggestions acceptées par le conseil communal, ainsi que le pourcentage de celles qui ont été mises en œuvre	Nombre de propositions de la CANEL soumises, acceptées ou mise en œuvre par le Conseil Communal/Nombre de propositions adoptées par la CANEL	Rapport des sessions CANEL ; Rapports des sessions ordinaires des conseils communaux	Annuelle
Indice de fonctionnalité de la CANEL (sur la base du Questionnaire Renforcement des Capacités des Partenaires adapté)	Apprécier la fonctionnalité des CANEL	Indice sur la base de pondérations	Rapport annuel	Annuelle

6.2 Evaluation annuelle des activités de la CANEL (participation des membres, coût de fonctionnement, retombées sur le tissu économique local, etc.)

Une évaluation de la planification opérationnelle et budgétaire des activités prévues sera organisée chaque année. Elle sera faite sur la base des canevas joints en annexe dans les outils de la CANEL ci-dessous à partir du plan opérationnel et budgétaire adopté en début d'année.

Une séance conjointe LD, GEL et membres CANEL servira de cadre d'évaluation des activités planifiées et des indicateurs de performance proposés pour analyser les progrès réalisés et les améliorations à faire.

7 Outils de la CANEL

La CANEL sera amenée à utiliser différents outils ou canevas pour rendre compte de son fonctionnement et des activités qu'elle mène, et dont les principaux sont :

7.1.1 *Arrêté communal de création de la CANEL (confère arrêté communal)*

7.1.2 *Liste nominative des membres CANEL*

N°	Nom et Prénoms	Structure de provenance	Fonction CANEL	Lieu de provenance (Arrondissement/Village)	Contacts (Tél et Email)	Emargement
1						
2						
3						

7.1.3 *Canevas de compte-rendu de session de la CANEL*

Titre de l'instance

Date de la réunion.

La séance est ouverte à (précisez l'heure), par (préciser le nom).

Points abordés : questions à l'ordre du jour de la réunion

1. Titre :.....

2. Titre :.....

3. Titre :.....

Rappels des décisions de la session précédente (y compris points des propositions transmises au conseil communal et des décisions prises)

I. Titre de la question n°1

Exposition de la situation (ou du projet, ou de la question...) par Monsieur (précisez).

Les documents nécessaires à la présente réunion ont été communiqués aux membres du comité le/...../..... (date)

Résumé des débats :

Les décisions :

Résumé des actions prévues :

II. Titre de la question n°2

III. Titre de la question n°3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à (compléter) heures.

La prochaine réunion se tiendra le (précisez la date) à (précisez le lieu).

Nom du responsable de la rédaction / diffusion du compte rendu

Annexe :

Liste de présence

7.1.4 Canevas de document de proposition à soumettre au Maire, à la CAEF ou au conseil :

Sommaire

Dates d'introduction, session CANEL l'ayant proposé

- Titre
- Résumé
- Suggestions

Détails

- Introduction
- Présentation du problème (caractéristiques, causes,)
- Conséquences et pistes d'actions
- Conclusions

7.1.5 Canevas de l'évaluation annuelle des activités de la CANEL

	Revue des activités planifiées (période de xxxx à xxxxx)	Statut				Résultats attendus	Indicateurs	Résultats atteints au 31 Décembre de l'année	Justification des écarts
		Réalisé	Réalisé partiellement	Reporté	Annulé				

8 Feuille de route pour l'opérationnalisation de la CANEL

Le processus suggéré pour l'opérationnalisation des CANEL se décline en plusieurs étapes comme ci-dessous :

Etapes	Activités	Objectifs	Méthode de travail/outils	Résultats attendus	Calendrier	Responsable	Acteurs à impliquer
01	Elaboration d'une méthodologie opérationnelle	S'assurer De la faisabilité des propositions faites et avoir une compréhension commune en interne	Propositions en ligne au niveau de l'UGP et du GEL Nord Bénin	Draft Méthodologie opérationnelle disponible	Au plus tard en fin février 2017	R/UGP	AT/SE DE et AT GEL RD/SAE
02	Validation de la méthodologie opérationnelle	Disposer d'une feuille de route claire et précise	Echanges en ligne Atelier à Natitingou	Méthodologie opérationnelle disponible	Période 5 au 7 Avril 2017	R/UGP	AT/SE AT/Fonio DE et AT GEL RD/SAE
03	Diffusion du rapport de l'étude de faisabilité et de la note méthodologique opérationnelle	Informers tous les acteurs des résultats finaux de l'étude	Multiplier le rapport et le transmettre par courrier officiel aux maires et à certains acteurs communaux majeurs Transmettre le rapport par courrier électronique aux partenaires AMSANA	Tous les acteurs disposent du rapport de l'étude et de la note méthodologique	Semaine du 24 Avril	RUGP	AT/SE Secrétaire AMSANA
04	Echanger avec les maires sur les différents documents	Obtenir l'adhésion des maires avant la diffusion	Tournée dans les 4 communes AMSANA	Les maires adhèrent aux CANEL et adoptent une date pour l'atelier régional	Semaine 8 Mai 2017	R/UGP et DE GEL	Maires
05	Organiser un atelier régional	Obtenir les amendements et	Ateliers au niveau région	La méthodologie est comprise et est	Semaine du 22 Mai 2017	R/UGP et DE GEL	Maire SG/mairies
LD/Programme d'appropriation avec d'opérations de Cellules d'Animation Economique Locale (CAEL) Validée							
C/SPDL,							

	les Mairies: <i>-Partager la méthodologie opérationnelle et s'accorder sur sa mise en œuvre</i> <i>-Analyser le fonctionnement de la CAEF</i> <i>-Adopter un projet d'arrêté</i>	acteurs de la mairie					PF/SAN, C/SAF, C/SAEM P/CAEF Un élu (CA/Central)
06	Prise d'arrêté communal	Assurer une forme Juridique au CANEL		Les arrêtés communaux installant les CANEL sont pris	Semaine du 29 Mai au 3 Juin	Maire	C/SPDL, SG, R/UGP & DE GEL
07	Appui à l'identification et à la désignation des membres de la CANEL	Faciliter la participation des différents acteurs	Informers les corps représentés, diffuser l'arrêté	Les différents membres des CANEL sont désignés	Semaine du 05 au 10 Juin	Maire	C/SPDL, SG, R/UGP & DE GEL CLE
08	Atelier communal de mise en place de la CANEL	Installer officiellement les membres de la CANEL	Présentation des membres de la CANEL et les trois membres devant présider cette structure ; présenter la méthodologie Opérationnelle.	Les acteurs communaux intègrent la CANEL comme outils de développement	12 au 23 Juin	R/UGP & DE GEL	Maire C/SPDL, PF/SAN, C/SAF, C/SAEM Membres CANEL P/CAEF
09	Elaboration et adoption du règlement intérieur et des plans d'actions	Adopter les règles/modalités de fonctionnement	Elaboration d'un projet de règlement intérieur et d'un plan d'action par une commission.	ROI et plans d'actions budgétisés élaborés et	26 au 30 Juin	DE/GEL R/UGP	AT/ UGP AT/GEL Membres

	budgétisés		Présentation des différents projets, Travaux de groupes et plénière	adoptés			CANEL
10	Formation des membres de la CANEL (Rôles, responsabilités, et sur la formulation des problèmes)	Outiller les membres des CANEL pour mieux jouer leurs rôles	Approche participative d'échanges	Membres formés et connaissant bien leurs rôles et responsabilités	03 au 08 Juillet	DE/GEL R/UGP	AT GEL AT/UGP Membres CANEL
11	Tenir les sessions de la CANEL	Valider le règlement intérieur Réfléchir sur l'amélioration de l'environnement des affaires au niveau local	Sessions diverses et mises en œuvre des activités des PAB de chaque CANEL	L'environnement économique de la localité est amélioré.	15 Juillet 2017	DE/GEL R/UGP	GEL Nord Bénin UGP